

Alerte Sécheresse : Signalez les fissures de votre habitation !



Transmettre vos informations :
Envoyez vos coordonnées, l'adresse, une description et des photos à urbanisme@noisyleroi.fr



Déclarer à l'assurance :
Prévenez votre assureur sans attendre la décision officielle de l'État.



Recensement indispensable :
Cette démarche est nécessaire pour que la commune puisse solliciter l'aide de l'État.